

# LOCATION DE SALLES

## RÈGLEMENTS

### APRÈS LA SOIRÉE OU L'ACTIVITÉ, LE LOCATAIRE DEVRA :

- ◆ Laisser les lieux propres : essuyer les tables, les cuisinières et les comptoirs de la cuisine;
- ◆ Sortir les déchets et les déposer dans le conteneur extérieur;
- ◆ Dans la *salle du haut*, placer les tables et les chaises propres dans la pièce de rangement comme avant l'activité;
- ◆ Dans la *salle du bas* comme au *Centre des loisirs*, empiler les tables et les chaises dans l'espace prévue à cet effet;
- ◆ Dans la *salle du conseil*, ne laisser que les 70 chaises avec des bras;
- ◆ Ne pas transporter les tables et les chaises de la salle du haut à la salle du bas;
- ◆ Il est strictement interdit d'épandre de la poudre à danser sur le plancher;
- ◆ Si le locataire utilise les accessoires ou les équipements de nettoyage, il doit les remettre dans le même état, c'est-à-dire, propres;
- ◆ Remettre les stores dans leur position initiale, fermer toutes les lumières et barrer la porte lors de votre départ;
- ◆ Ceux qui louent les locaux pour le dîner doivent quitter les lieux pour 16 h 00 s'il y a une soirée ou une activité pour le soir;
- ◆ Si le locataire ne peut pas exécuter les tâches énumérées, un montant forfaitaire sera ajouté à sa facture de location.

**S'il y a bris, les frais seront facturés au locataire.**

#### **À NOTER : CAPACITÉ DES SALLES :**

*Salle du haut* : 300 personnes

*Salle du bas* : 90 personnes / repas : 75 personnes

*Salle du conseil* : 30 personnes

*Centre des loisirs* : 50 personnes / repas : 35 personnes